

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Service économie agricole et forestière
Bureau forêt-chasse

**Arrêté fixant les conditions de régulation des populations de
grands cormorans pour la période 2019/2022**

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la directive n° 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2 et R.411-1 à R.411-14 relatifs à la préservation du patrimoine biologique, R432-1 et R432-1-5 relatifs à la protection des frayères, des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans ;

Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Jean-Michel MOUGARD en qualité de préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2018 donnant délégation de signature à monsieur François CAZOTTES, directeur départemental des territoires et vu l'arrêté du 5 juillet 2019 portant délégation de signature aux chefs de service et à certains agents ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 16 avril 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2019 fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans pour la période 2019/2022 soit pour le Tarn, un quota de 1200 cormorans dont 100 pour les piscicultures et 1100 sur les eaux libres, pour chacune des périodes d'hivernage, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 ;

Vu la demande de dérogations pour le tir des cormorans sur la période 2019/2022, présentée le 24 octobre 2019 par la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Tarn, afin de protéger les populations de poissons dans les cours d'eau, plans d'eau, pour lesquelles le préjudice estimé par cette fédération est de 1 275 000 € par an ;

Vu les demandes de dérogations relatives aux piscicultures notamment celle concernant la pisciculture Aquasud de monsieur Laurent TREILHOU ;

Considérant que les techniques d'effarouchement afin de préserver les populations de poissons sont inapplicables sur les grandes rivières qui représentent plusieurs centaines de kilomètres ;

Considérant qu'il n'existe pas d'autres moyens de prévenir les dégâts dus au grand cormoran (*phalacrocorax carbo sinensis*) sur les populations de poissons menacées dans les principales rivières ainsi que dans les plans d'eau et en l'absence de solutions alternatives à la destruction des oiseaux ;

Considérant les impacts financiers ainsi que les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour des populations de poissons menacées fréquentant les cours d'eau de 2^{ème} et de 1^{ère} catégorie piscicoles, il y a nécessité de poursuivre la régulation de cette espèce ;

Sur proposition du chef du service économie agricole et forestière ;

A r r ê t e

Article 1^{er} : Des dérogations pour la destruction par tirs des grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sont accordées, à la demande du président de la fédération du Tarn pour la pêche et la protection du milieu aquatique ainsi que des pisciculteurs, aux personnes habilitées ci-dessous.

Les lieutenants de louveterie sont chargés de l'organisation technique des opérations de tirs de destruction des grands cormorans.

Ces opérations de tir pourront avoir lieu jusqu'au dernier jour de février 2022 sur les principaux cours d'eau du département, notamment sur le Viaur, le Tarn, le Dadou, l'Agoût et le Thoré ainsi que sur tous les plans d'eau, à l'exclusion de la réserve de Cambounet sur le Sor (dans les conditions de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2010 rappelées en annexe).

Article 2 : Le contrôle technique des opérations de tir sera assuré par les personnes assermentées désignées ci-après :

- les lieutenants de louveterie en fonction dans le département du Tarn ;
- les agents assermentés du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (de l'Office français de la biodiversité, à partir du 01/01/2020) ainsi que les agents des services de l'Etat commissionnés en matière forestière.

Article 3 : Les tirs pourront être réalisés uniquement par :

- les personnes habilitées désignées dans l'article 2 ;
- les personnes habilitées dont les listes suivent, sous le contrôle technique des agents assermentés cités à l'article 2, (sous réserve d'être détentrices d'un permis de chasser validé pour la saison concernée ainsi que d'une assurance pour la chasse et la destruction) ;

Les comptes rendus de chaque opération de tir, précisant le lieu (rivière, lac ou bassin versant) et le nombre d'oiseaux prélevés seront communiqués, sous 24 heures, au lieutenant de louveterie concerné.

En cas de manquement, dans le compte rendu, toute personne pourra perdre son habilitation à tirer les cormorans et sera rayée de la liste.

Le lieutenant de louveterie en fera la synthèse qu'il conservera et qu'il transmettra, sous 48 heures, au président de l'association des lieutenants de louveterie du Tarn, coordonnateur.

Le président de l'association des lieutenants de louveterie transmettra la synthèse générale à la DDT, en milieu de chaque mois, en vue d'un suivi régulier et du bilan général, pour la fin du mois de février.

	Noms des tireurs habilités	Prénoms	Secteurs géographiques (à titre indicatif)	Circonscription de louveterie
1	BAYSSE	Jean Yves	Tarn	C1
2	BEDOUET	Damien		
3	BERTRAND	Pierre		
4	BLANC	Jean-Christophe		
5	BOISSONNADE	Francis		
6	BOISSONNADE	Julian		
7	BRETON	Loïc		
8	CASTAN	Elie		
9	CASTAN	Jean		
10	CASTRES	Eric		
11	CATALAN	François		
12	CAYRE	Gilbert		
13	CHARRY	Fabien		
14	CIRGUE	André		
15	CLEVENOT	Michel		
16	COMPAN	Serge		

17	CORBIERE	Jean-Louis		
18	CORBIERE	Luc	Tarn	C1
19	DAURE	Jean		
20	DE LAPANOUSE	Georges		
21	DUPUYS	Michel		
22	DURAND	Alexandre		
23	ESQUANES	Michel		
24	FAU	Didier		
25	FERAL	Arnaud		
26	FERAL	André		
27	FONVIEILLE	Jean-pierre		
28	FORESTO	Alexandre		
29	FLOTTARD	Michel		
30	FRACZKIEWICZ	Michel		
31	FRAYSSINET	Dominique		
32	FRAYSSINET	Denis		
33	GIMENEZ	Mathieu		
34	JALBY	Robert		
35	LIONZO	Maurice		
36	MANILEVE	Raymond		
37	MATHIEU	Serge		
38	MAVIEL	Bernard		
39	PAULIN	Francis		
40	SABY	Didier		
41	SANTFONS	Jean-François		
42	SOLER	José		
43	SOUTADE	Claude		
44	VAZZOLER	Gérard		
45	VAZZOLER	Pierre		
46	VIGROUX	Jean		
47	BENEDET	Quentin	Tarn	C3, M. ASSIE Jean-Claude
48	BONNAFOUS	Arnaud		
49	CABOT	Nicolas		
50	CHAZOTTES	Thomas		
51	CHAZOTTES	Théo		
52	LAURENS	Yves		
53	PAGES	Louis		
54	PUEL	Jean-Claude		
55	SOL	Jean-Pierre		
56	TARROUX	Romain		
57	BAGES	Jérôme	Cérou	C4, M. BLEYS Bernard
58	CHOLEY	Philippe		
59	ENJALRAN	Gérard		
60	GASC	Bernard		
61	MALGOUYRES	Thierry		
62	MATHA	Mickael		
63	THILLEZ	Roland		
64	VIRAZEL	Max		
65	ADAM	Jean-Marc	Viaur, lacs	C5, M. COUDERC Richard
66	ARNAL	Florian		
67	BENITEZ	Anthony		
68	BEZIO	Christian		
69	CALVIGNAC	Raymond		
70	CAMMAS	Bernard		
71	CAZELLES	Patrice		
72	DELMAS	Robert		

73	DELRIEU	Patrick		
74	FAUGERES	Serge	Viaur, lacs	C5
75	FAUGERES	Thierry		
76	FIAMAZZO	Patrick		
77	INNOCENTE	Patrick		
78	INNOCENTE	Théo		
79	LAFAGE	Alain		
80	LOUPIAS	Daniel		
81	MARTY	Michel		
82	MUNOZ	Jean		
83	TEYSSIER	Maurice		
84	CAMPAGNAC	Bernard	Cérou	C7, M. FONVIEILLE Philippe
85	GOMBERT	Christian		
86	ANSEUR	Michel	Tarn aval	C8, M. RIEUGNIE Didier
87	BARTRINA	Serge		
88	BETIS	Armand		
89	BREIL	Jean		
90	BRETON	Pascal		
91	CARIVEN	Jean-François		
92	CASTELLA	Christian		
93	CHEVALIER	Alain		
94	DEGACHIS	Robert		
95	GINESTE	Roland		
96	LUCHINI	Richard		
97	PUECH	Olivier		
98	RAUCOULES	Alain		
99	RIEUGNIE	Rémy		
100	SAUX	Michel		
101	CASSE	Thierry	Agoût aval, Tarn, lacs	C9, M. TEULET Michel
102	CATALA	Raymond		
103	IVERSENC	Yves		
104	MARTOREL	Claude		
105	MEYSSONNIER	Noël		
106	MONNERET	Georges		
107	PAPAIX	Roland		
108	POZZA	Daniel		
109	PRATVIEL	Jean-Claude		
110	PUECHAL	André		
111	RABBE	Michel		
112	RICHARD	Claude		
113	RESSE	Alexandre		
114	TESSIER	Jean-Louis		
115	VACHER	Alain		
116	AUZAC	Guy	Agoût aval, Dadou, lacs	C10, M. LAURENS Alain
117	BENOS	Michel		
118	BERTACCHE	Ghislain		
119	BERTACCHE	Joel		
120	BERTACCHE	Grégory		
121	BOUTEILLER	Christian		
122	CARNEMOLLA	Stéphan		
123	DUMARTIN	Thierry		
124	DURAND	Claude (Briatexte)		
125	GAERTNER	Philippe		
126	GASC	Pierre		
127	GELIS	Jean-Michel	Agoût aval, Dadou, lacs	C10

128	MILHAVET	Thierry	Agoût aval, Dadou, lacs	C10
129	VALAX	Michel		
130	BEZIOS	Damien	Tarn, lacs	C11, M. COMPAN Richard
131	COMPAN	Anthony		
132	COMPAN	Manon		
133	COMPAN	Eric		
134	COMPAN	Yves		
135	REYNES	Guillaume		
136	RUFFEL	Laurent		
137	COMBE	Guyaume	Agoût	C12, M. LAURENS Jean-Claude
138	ESTIVAL	Orélien		
139	FERRARA	Johan		
140	FOUNIL	Maurice		
141	FOUNIL	Sebastien		
142	FOUNIL	Ludovic		
143	LAURENS	Jean-Paul		
144	LAVAL	Nicolas		
145	LEGUEVAQUE	Serge		
146	LEGUEVAQUE	Michel		
147	LEGUEVAQUE	Thierry		
148	NAVAR	Robert		
149	PINEL	Benoit		
150	ROSSETTO	François		
151	SALLE	Eric		
152	ALVES	Jean	Agoût, lacs	C13, M. FAURY Michel
153	BEAUVAIS	Samuel		
154	CEBE	Nicolas		
155	COLLET	Patrick		
156	DESJEAN	Nicolas		
157	FERNANDES	Alexandre		
158	FERNANDES	Nathan		
159	GALAUD	Gilles		
160	JAUSSELY	Christian		
161	JAUSSELY	Gaëtan		
162	LAÏRS	Sebastien		
163	LE COMPTE	Pascal		
164	MADAULE	Pierre		
165	MARFAING	Christian		
166	MARTY	Florian		
167	MAYNADIER	Daniel		
168	MOLINIER	Robert		
169	MOULET	Sebastien		
170	RIVAYRAN	Bernard		
171	ROLFO	Clément		
172	SAISSAC	Christian		
173	SERANO	Thierry		
174	VEAUTE	Eric		
175	VEAUTE	Yoann		
176	VIALA	Jean-Charles		
177	VIALA	Julien		
178	BINENC	Bernard	Agoût, lacs	C14, M. DURAND Francis
179	CALMET	Robert		
180	CORDEIL	René		
181	GIRONIS	Daniel		
182	LAURENS	Philippe		
183	OURADOU	Patrice		

184	PAGES	Denis		
185	PORTES	Gilles		
186	TROJANOWSKI	Joseph		
187	THIL	Jacques		
188	VAREILLES	Michel		
189	ASTRUC	Jean-François	Agoût, lacs	C15, M. DELMAY Géraud
190	BAUDOUI	Jean-François		
191	BAUDOUI	Marc		
192	BAUDOUI	Pascal		
193	BLANC	Maxime		
194	BERTHOMIEU	Sébastien		
195	FERNANDEZ	José		
196	GAYRAUD	Yannick		
197	GAYRAUD	Christian		
198	GAYRAUD	Geoffrey		
199	GAYRAUD	Cyril		
200	MONTAGNE	Guy		
201	PAGES	Claude		
202	AMAT	Francis	Agoût, Thoré, lacs	C16, M. BERNARD Jean-Marie
203	BANQUET	Richard		
204	BAUDOUI	Luc		
205	BERNARD	Jean-Marie		
206	COUSINIE	Marc		
207	DOAT	Jean-Marc		
208	MONTAGNE	Claude		
209	REGIS	Michel		
210	SABARTHES	Claude		
211	SACAZES	Denis		
212	SACAZES	Jérémy		
213	COMPAN	Mathieu	Lacs, Tarn	C17, M. COMPAN Yoann
214	DAYDE	Jean-Louis		
215	ROLLAND	Xavier		
216	ALBERT	Adrian	Thoré, lacs	C18, M. PAUTHE Dominique
217	CARAYOL	Jean-Michel		
218	CARAYOL	Romain		
219	PISTRE	Thomas		
220	BENOIT	Julien	Agoût amont, lacs	C19, M. HOULES Eric
221	CAMPANERO	Christian		
222	CARAYON	Ludovic		
223	CHABBERT	Patrick		
224	CHABBERT	Tristan		
225	JOUCLA	Alain		
226	MALHIE	Pierre		
227	ROUANET	Anthony		
228	ROUANET	Jacques		
229	ROUANET	Patrice		
230	CAUQUIL	Marcel	Agoût, Vèbre, lacs	C21, M. LEHMANN Alain
231	VINCENT	Christophe		
232	BARDET	Landry	Tarn,Dadou, lacs	C22, M. SOULIE Cédric
233	MARIN	Lionel		
234	PRIME	Alexandre		

235	AURIOL	Arnaud	Lacs, Tarn	C23, M. RIGAL Jean-Claude
236	CAUJOLLE	Cédric		
237	ESCAFFRE	Robert		
238	FRAYSSAC	Michel		
239	FROMENT	Damien		
240	FROMENT	Jean-Noël		
241	GALIBERT	Arnaud		
242	GALIBERT	Jean-Louis		
243	GIENDAJ	Serge		
244	JODELET	Jean-Marc		
245	LESTRADÉ	Philippe		
246	MARION	Norbert		
247	MONCERE	Jean		
248	ROUX	Mathieu		
249	SALVADOR	Bruno		
250	SOULEIL	Claude		
251	ALIBERT	Bernard	Piscicultures Aquasud	
252	ASSIE	Romain	à M.TREILHOU et lacs	
253	BAUDOU	Francis		
254	BELAUD	Jean-Luc		
255	BLANC	Joël		
256	BONNET	Ludovic		
257	BONNET	Michel		
258	BOUDRY	Louis		
259	BOUTIE	Jean-Claude		
260	BOUSQUET	Bernard		
261	CENEDESE	Michel		
262	CLUZAN	Corentin		
263	CRUEYZES	Bernard		
264	DAUZATS	Michel		
265	DURAND	Didier		
266	EGEA	Daniel		
267	EGEA	Yohan		
268	GARIBAL	Raymond		
269	GASC	Jean-Paul		
270	GASC	Gérard		
271	JOQUEVIEL	Jean-Rémi		
272	JOQUEVIEL	Bruno		
273	LATGER	Raymond		
274	MERCIER	Mathieu		
275	MERCIER	Ludovic		
276	PIERRE	Fabien		
277	PIERRE	Gaël		
278	PUECH	Claude		
279	REY	Gérard		
280	ROQUES	Thierry		
281	TREILHOU	Laurent		
282	TROUCHE	Jacques		
283	VIALA	Jean-Michel		

Article 4 : En complément de la suspension des tirs prévue la semaine précédant le dénombrement national, les tirs seront systématiquement suspendus, chaque année, entre le 5 janvier et le jour inclus du dénombrement des grands cormorans (date située autour du 15 janvier).

Article 5 : Les bagues récupérées sur les oiseaux abattus seront adressées à l'office national de la chasse et de la faune sauvage (tél. 05 81 27 54 23) qui donnera suite.

Article 6 : Le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affichés dans toutes les communes par les soins des maires.

Fait à Albi, le 7 novembre 2019,

*Pour le directeur départemental,
par délégation, l'adjoint au chef du service,*



Laurent LOUBRADOU

Délais et voie de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexes à l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2019 fixant sur la période 2019/2022, des conditions pour la régulation des cormorans :

Rappel des conditions de tir des grands cormorans fixées par les arrêtés ministériels du 26 novembre 2010 et 27 août 2019 et autres rappels réglementaires.

- Quota :

Le nombre maximum de grands cormorans pouvant être prélevés a été fixé à **1200, soit 1100 sur les eaux libres et 100 sur les piscicultures**, et ce pour chaque saison d'hivernage 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022. (*Arrêté ministériel du 27 août 2019*).

- Période :

Les tirs peuvent être effectués **entre la date d'ouverture de la chasse pour l'ensemble des espèces de gibier d'eau et le dernier jour de février**, sur tous les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et nappes d'eau. (*Arrêté du 26/11/2010, article 3*).

- Organisation des opérations :

Les agents assermentés mandatés pour le contrôle technique des opérations de tir établiront, avant la réalisation des tirs, la liste des personnes habilitées à tirer et ils définiront les conditions des opérations d'intervention (notamment les lieux, périodes et modalités de retour de l'information) afin de veiller à la cohérence des opérations prévues. (*article 7*).

- Modalités d'exécution :

Les tirs ne peuvent être réalisés que pendant la journée, c'est à dire durant la période comprise entre l'heure précédant le lever du soleil et l'heure suivant le coucher du soleil.

Les tirs sont réalisés jusqu'à 100 mètres des rives du cours d'eau ou du plan d'eau. (*article 8*).

Les participants doivent respecter les règles générales de la police de la chasse, y compris l'interdiction de l'emploi de la grenaille de plomb dans les zones humides précitées...(*article 10*).

- Le permis de chasser validé pour la saison en cours et une assurance pour la chasse et la destruction sont obligatoires pour le tir des cormorans.

- Sécurité :

Les tirs doivent être effectués dans le respect des règles élémentaires sur la sécurité (déplacements avec fusil déchargé ou cassé, analyse du poste de tir et notamment des distances, des angles de tir, des directions,...) :

- interdiction de se poster, de circuler ou de stationner avec une arme à feu, sauf déchargée, sur l'emprise des routes, voies et chemins publics affectés à la circulation publique ;

- interdiction de tirer en direction des routes, chemins, voies ferrées, des lignes de transport électrique, des habitations, des lieux de réunions publiques, stades...(*Arrêté relatif à la sécurité publique*).

----- Liste alphabétique annexée

ADAM	Jean-Marc
ALBERT	Adrian
ALIBERT	Bernard
ALVES	Jean
AMAT	Francis
ANSEUR	Michel
ARNAL	Florian
ASSIE	Romain
ASTRUC	Jean-François
AURIOL	Arnaud
AUZAC	Guy
BAGES	Jérôme
BANQUET	Richard
BARDET	Landry
BARTRINA	Serge
BAUDOU	Francis
BAUDOUI	Jean-François
BAUDOUI	Luc

BAUDOUI	Marc
BAUDOUI	Pascal
BAYSSE	Jean Yves
BEAUVAIS	Samuel
BEDOUE	Damien
BELAUD	Jean-Luc
BENEDET	Quentin
BENITEZ	Anthony
BENOIT	Julien
BENOS	Michel
BERNARD	Jean-Marie
BERTACCHE	Ghislain
BERTACCHE	Grégory
BERTACCHE	Joel
BERTHOMIEU	Sébastien
BERTRAND	Pierre
BETIS	Armand
BEZIO	Christian
BEZIOS	Damien
BINENC	Bernard
BLANC	Jean-Christophe
BLANC	Joël
BLANC	Maxime
BOISSONNADE	Francis
BOISSONNADE	Julian
BONNAFOUS	Arnaud
BONNET	Ludovic
BONNET	Michel
BOUDRY	Louis
BOUSQUET	Bernard
BOUTELLER	Christian
BOUTIE	Jean-Claude
BREIL	Jean
BRETON	Loïc
BRETON	Pascal
CABOT	Nicolas
CALMET	Robert
CALVIGNAC	Raymond
CAMMAS	Bernard
CAMPAGNAC	Bernard
CAMPANERO	Christian
CARAYOL	Jean-Michel
CARAYOL	Romain
CARAYON	Ludovic
CARIVEN	Jean-François
CARNEMOLLA	Stéphan
CASSE	Thierry
CASTAN	Elie
CASTAN	Jean
CASTELLA	Christian
CASTRES	Eric
CATALA	Raymond
CATALAN	François
CAUJOLLE	Cédric
CAUQUIL	Marcel
CAYRE	Gilbert
CAZELLES	Patrice
CEBE	Nicolas
CENEDESE	Michel
CHABBERT	Patrick
CHABBERT	Tristan
CHARRY	Fabien
CHAZOTTES	Théo
CHAZOTTES	Thomas
CHEVALIER	Alain
CHOLEY	Philippe
CIRGUE	André
CLEVENOT	Michel
CLUZAN	Corentin
COLLET	Patrick
COMBE	Guyaume
COMPAN	Anthony
COMPAN	Eric
COMPAN	Manon
COMPAN	Mathieu
COMPAN	Serge
COMPAN	Yves
CORBIERE	Jean-Louis
CORBIERE	Luc
CORDEIL	René
COUSINIE	Marc
CRUEYZES	Bernard
DAURE	Jean
DAUZATS	Michel
DAYDE	Jean-Louis
DE LAPANOUSE	Georges
DEGACHIS	Robert
DELMAS	Robert
DELRIEU	Patrick

DESJEAN	Nicolas
DOAT	Jean-Marc
DUMARTIN	Thierry
DUPUYS	Michel
DURAND	Alexandre
DURAND	Claude (Briatexte)
DURAND	Didier
EGEA	Daniel
EGEA	Yohan
ENJALRAN	Gérard
ESCAFFRE	Robert
ESQUANES	Michel
ESTIVAL	Orélien
FAU	Didier
FAUGERES	Serge
FAUGERES	Thierry
FERAL	André
FERAL	Arnaud
FERNANDES	Alexandre
FERNANDES	Nathan
FERNANDEZ	José
FERRARA	Johan
FIAMAZZO	Patrick
FLOTTARD	Michel
FONVIELLE	Jean-pierre
FORESTO	Alexandre
FOUNIL	Ludovic
FOUNIL	Maurice
FOUNIL	Sebastien
FRACZKIEWICZ	Michel
FRAYSSAC	Michel
FRAYSSINET	Denis
FRAYSSINET	Dominique
FROMENT	Damien
FROMENT	Jean-Noël
GAERTNER	Philippe
GALAUD	Gilles
GALIBERT	Arnaud
GALIBERT	Jean-Louis
GARIBAL	Raymond
GASC	Bernard
GASC	Gérard
GASC	Jean-Paul
GASC	Pierre
GAYRAUD	Christian
GAYRAUD	Cyril
GAYRAUD	Geoffrey
GAYRAUD	Yannick
GELIS	Jean-Michel
GIENDAJ	Serge
GIMENEZ	Mathieu
GINESTE	Roland
GIRONIS	Daniel
GOMBERT	Christian
INNOCENTE	Patrick
INNOCENTE	Théo
IVERSENC	Yves
JALBY	Robert
JAUSSELY	Christian
JAUSSELY	Gaëtan
JODELET	Jean-Marc
JOQUEVIEL	Bruno
JOQUEVIEL	Jean-Rémi
JOUCLA	Alain
LAFAGE	Alain
LAIRS	Sebastien
LATGER	Raymond
LAURENS	Jean-Paul
LAURENS	Philippe
LAURENS	Yves
LAVAL	Nicolas
LE COMPTE	Pascal
LEGUEVAQUE	Michel
LEGUEVAQUE	Serge
LEGUEVAQUE	Thierry
LESTRADE	Philippe
LIONZO	Maurice
LOUPIAS	Daniel
LUCHINI	Richard
MADAULE	Pierre
MALGOUYRES	Thierry
MALHIE	Pierre
MANILEVE	Raymond
MARFAING	Christian
MARIN	Lionel
MARION	Norbert
MARTOREL	Claude
MARTY	Florian
MARTY	Michel

MATHA	Mickael
MATHIEU	Serge
MAVIEL	Bernard
MAYNADIER	Daniel
MERCIER	Ludovic
MERCIER	Mathieu
MEYSSONNIER	Noël
MILHAVET	Thierry
MOLINIER	Robert
MONCERE	Jean
MONNERET	Georges
MONTAGNE	Claude
MONTAGNE	Guy
MOULET	Sebastien
MUNOZ	Jean
NAVAR	Robert
OURADOU	Patrice
PAGES	Claude
PAGES	Denis
PAGES	Louis
PAPAIX	Roland
PAULIN	Francis
PIERRE	Fabien
PIERRE	Gaël
PINEL	Benoit
PISTRE	Thomas
PORTES	Gilles
POZZA	Daniel
PRATVIEL	Jean-Claude
PRIME	Alexandre
PUECH	Claude
PUECH	Olivier
PUECHAL	André
PUEL	Jean-Claude
RABBE	Michel
RAUCOULES	Alain
REGIS	Michel
RESSE	Alexandre
REY	Gérard
REYNES	Guillaume
RICHARD	Claude
RIEUGNIE	Rémy
RIVAYRAN	Bernard
ROLFO	Clément
ROLLAND	Xavier
ROQUES	Thierry
ROSSETTO	François
ROUANET	Anthony
ROUANET	Jacques
ROUANET	Patrice
ROUX	Mathieu
RUFFEL	Laurent
SABARTHES	Claude
SABY	Didier
SACAZES	Denis
SACAZES	Jérémy
SAISSAC	Christian
SALLE	Eric
SALVADOR	Bruno
SANTFONS	Jean-François
SAUX	Michel
SERANO	Thierry
SOL	Jean-Pierre
SOLER	José
SOULEIL	Claude
SOUTADE	Claude
TARROUX	Romain
TESSIER	Jean-Louis
TEYSSIER	Maurice
THIL	Jacques
THILLEZ	Roland
TREILHOU	Laurent
TROJANOWSKI	Joseph
TROUCHE	Jacques
VACHER	Alain
VALAX	Michel
VAREILLES	Michel
VAZZOLER	Gérard
VAZZOLER	Pierre
VEAUTE	Eric
VEAUTE	Yoann
VIALA	Jean-Charles
VIALA	Jean-Michel
VIALA	Julien
VIGROUX	Jean
VINCENT	Christophe
VIRAZEL	Max